|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  | |  | |

Genève, le 8 décembre 2015

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Réf.:  Tél.: Fax: E-mail: | **Circulaire TSB 184**  COM 5/CB  +41 22 730 6301 +41 22 730 5853 [tsbsg5@itu.int](mailto:tsbsg5@itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union;  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la CE 5;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
|  |  | **Copie**:  - Aux Président et Vice-Présidents de la  Commission d'études 5;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | |
| Objet: | **Statut de la Recommandation UIT-T L.1440 (L.methodology\_ICT in cities), après la réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-T (12-23 octobre 2015, Genève)** | |

Madame, Monsieur,

1 Suite à l'Annonce TSB [AAP-64](https://www.itu.int/dms_pubaap/01/T0101000F64.htm) du 1er septembre 2015 et en application du § 6.2 de la Recommandation A.8 (Johannesburg, 2008), j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 5 de l'UIT-T est parvenue, durant sa séance plénière du 23 octobre 2015, à la décision suivante concernant le projet suivant de nouvelle Recommandation UIT-T:

| Numéro | Titre | Décision |
| --- | --- | --- |
| [L.1440 (L.methodology\_ICT in cities)](http://www.itu.int/ITU-T/workprog/wp_item.aspx?isn=8785) | Méthode d'évaluation de l'incidence environnementale des technologies de l'information et de la communication en milieu urbain | Approuvé |

2 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur [le site web de l'UIT‑T](http://www.itu.int/net4/ipr/search.aspx?sector=ITU&class=PS).

3 La version prépubliée de cette Recommandation sera prochainement disponible sur le site web de l'UIT-T, à l'adresse <http://itu.int/itu-t/recommendations/>.

4 L'UIT publiera cette Recommandation dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**: **1**

ANNEXE 1  
(de la Circulaire TSB 184)

Résumé de la nouvelle Recommandation UIT-T L.1440

La Recommandation UIT-T L.1440 donne des indications générales applicables aux évaluations environnementales en milieu urbain liées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et décrit les méthodes à utiliser pour évaluer l'incidence environnementale des TIC en milieu urbain.

Dans cette première version de la Recommandation, l'évaluation ne concerne que la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette Recommandation se compose de deux parties:

• Partie I: relative aux effets de premier ordre résultant de l'utilisation de biens et de réseaux TIC dans les entreprises et chez les particuliers en milieu urbain.

• Partie II: relative aux effets de premier et de second ordre résultant de l'application de projets et de services TIC en milieu urbain.

Cette Recommandation donne des indications précises concernant la fixation des limites urbaines, la préparation et la mise en œuvre de l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre dues aux TIC et de la consommation énergétique en milieu urbain.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_